Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du Lundi 27 juin 2022 à 19 h 00 tenant lieu de procès-verbal

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 27 juin 2022 à 19 h 00 selon convocation en date du 20 juin 2022 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie.

PRESENTS : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS (excusés) : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à BEAUBERT Damien, NARDOT Christiane donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude, JOLY Solange donne pouvoir à DUPUIS Sandra, CHANTON Amanda.

Membres	14
Présents	10
Représentés	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Abstentions	0
Contre	0

Le conseil municipal élit à l'unanimité Loïc LAGORCE, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.
Ouverture de la séance à 19 h 05.

Madame DRIEUX Sophie, maire, présidente de la séance présente l'ordre du jour et soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 (adopté à l'unanimité) et l'ordre du jour de la réunion auquel est rajouté : la mission de contrôle SPS pour les travaux de la classe à l'école maternelle. L'institution de la RODP et l'achat de la turbine pour la boulangerie sont ajournés. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1- De reconduire pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs des repas pris à la cantine scolaire : 2, 20 € pour les scolaires et 3, 60 € pour les adultes
2- De reconduire les tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 :
   - 0, 50 € pour 30 minutes par jour et par famille
   - 1, 00 € par jour au de-là de 30 minutes (quelle que soit la durée) par jour et par famille. Un minimum forfaitaire de 15 € pour l'année scolaire sera appliqué aux familles.
3- Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité : Adopté à l'unanimité.
4- Avis du conseil municipal sur le projet de parc éolien – commune de St-Léger-Magnazeix : Avis favorable à l'unanimité.
5- Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité : D'autoriser le maire à signer le devis de : EUROLD BUREAUTIQUE LIMOUSIN d'un montant de 4 785, 00 € HT pour l'achat de deux photocopieurs couleur multifonctions EPSON WF-C879RDTWFC, – Garantie 5 ans – Maintenance coût copie (noir) : 0, 0037 € HT et coût copie (couleur) : 0, 035 € HT et d'autoriser madame le maire à mandater

ces dépenses en section d'investissement du budget communal à l'article 2183, Prog. P0369.

6- Adoption des règles de publication des actes (communes de – de 3500 habitants) : Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

7-Convention avec ENEDIS pour la construction de la ligne HTA Souterraine de 950 mètres sur le chemin rural de La Gare est adoptée à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1- D'acheter une chambre froide 2 portes à chariot pour le restaurant scolaire dans le cadre du plan de relance du gouvernement. (Montant TTC : 7 116, 00 € TTC)

2- la revalorisation à compter du 1er août 2022 du loyer des Logements « L » et « M » du 15 rue du Couvent :

Logement « L » : 231, 91 + 1, 02 % = 234, 27 € + 15 € (ménage des communs) : 249, 27 €/mois.

Logement « M » : 225, 00 + 1, 02 % = 227, 30 € + 15 € (ménage des communs) : 242, 30 €/mois.

3- De confier la mission de coordination SPS des travaux de la classe maternelle à SOCOTEC pour un coût de 750, 00 € HT.

VOIRIE :

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1- l'achat de panneaux de signal étique pour le musée du vélo à SODIMASS pour un montant de 1 350, 00 € TTC.

2- l'achat de panneaux de signalisation à SIGNALISATION 87 pour un montant de 359, 90 € TTC.

EAU/ASSAINISSMENT :

1- Réhabilitation du système d'assainissement du bourg et de la Gare : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le DCE pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

FINANCES :

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1- D'approuver les décisions modificatives budgétaires pour les budgets : eau, assainissement, transports scolaires, lotissement et principal.

2- D'accorder une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'ADAC pour l'organisation des 35 ans de l'association.

3- De demander de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien du PDIPR « Les chevreuils »

ECOLE :

Le conseil municipal a décidé de renouveler le PEDT et d'autoriser le maire à signer la convention PEDT avec la CCHLEM ;

RESSOURCES HUMAINES :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de la collectivité.

CULTURE :

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention avec le Collectif Or Normes pour des spectacles en résidence sur la commune les 10, 11 et 12 août 2022.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

- Départ des deux jeunes en service civique,
- Représentation théâtrale des enfants de la Troupe théâtrale « Les Arnacois »,
- Ma maison Avenir : présence sur le champ de foire le 07/07/2022,
- Journée inter-associations du 14 juillet,
- Projets et travaux : rue des Fleurs (fermeture de rue et déviation) – Travaux de la classe de l'école maternelle, Pumptrack et City stade : la commission de l'ANS se réunit dans la première quinzaine de juillet,
- Information sur la facturation des ordures ménagères par la CCHLEM,
- Nuisibles : destruction par l'ACCA (arrêté du maire à suivre)

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,

Loïc LAGORCE

Le Maire,

MAIRIE D'ARNAC LA POSTE R.F. (Haute-Vienne)

Sophie DRIEUX